
DESTINATAIRES : À tous les médecins, gestionnaires en soins infirmiers et aux membres du personnel en soins infirmiers du CISSS de la Montérégie-Ouest.

EXPÉDITEURS : Priscilla Fortier, conseillère cadre spécialisée, DSIEU
Christelle Robert, conseillère cadre spécialisée, DSIEU

DATE : 2024-03-12

OBJET : **Révision de l'ordonnance individuelle pré-imprimé
OIPi-650 Hémorragie postpartum modérée à sévère**

Dans un souci d'appliquer les meilleures pratiques quant à la gestion de l'hémorragie postpartum, la Société des Obstétriciens et Gynécologues du Canada (SOGC) a émis de nouvelles recommandations notamment en lien avec la voie d'administration à prioriser, pour le misoprostol, en situation d'hémorragie post-partum.

Le comité des outils cliniques en obstétrique, composé de gynécologues-obstétriciens, d'omnipraticiens, de sages-femmes ainsi que d'infirmières des deux unités d'obstétrique du CISSMO, a ainsi fait une mise à jour de l'outil.

Le déploiement officiel a lieu, ce jour, le **12 mars 2024**. L'OIPi est disponible via Intranet dans la section *Nos Publications et Documents* :

- [OIPi-650 Hémorragie postpartum modérée à sévère](#)

Cet outil s'applique aux deux unités d'obstétrique du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Les gestionnaires sont responsables de retirer l'ancienne version de cette OIPi de leur milieu et de bien diffuser l'information à leurs équipes.

SOINS INFIRMIERS :

Nous vous rappelons que cette OIPi fait référence à l'ordonnance collective :

- [OC-6032 Prévenir et traiter l'hémorragie postpartum](#).

Pour toutes questions en lien avec cette OIPi, vous pouvez vous adresser à l'infirmière clinicienne soutien clinique ou à la conseillère en soins infirmiers de vos milieux.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

PF CR